

Reconvocation du CSA-U-REA du 28/10/2023

CSA-U-REA
Compte-rendu



Présents pour l'Elan Commun : E. Raviart, M. Rigaux, M. Sivardière, J. Deprez, M. Chalaye et L. Labouret.

Le CSA-U-REA région AuRA est reconvoqué comme prévu dans le règlement intérieur suite à un vote **contre à l'unanimité** sur les demandes d'ouvertures pour la rentrée 2024 dans le cadre de l'évolution de la carte des formations initiales scolaires dans l'EAP.

Les représentants de l'UNSA lisent une déclaration liminaire sur le refus du mixage des publics et contre le principe d'ouverture contre fermeture.

Le SRFD présente à nouveau le document sur les demandes d'ouvertures avec quelques modifications indiquant pour les demandes de l'EPLEFPA Olivier de Serres et de Campus Agronova que :

- Les demandes des deux établissements ont reçues un avis favorable de leur conseil d'administration.
- Pour la deuxième année, organisée en apprentissage ou mixage des publics étudiants/apprentis, la DGH sera octroyée au prorata, toujours en partage des moyens avec l'EN pour Olivier de Serre et que l'organisation prévue en mixage des publics élèves/apprentis, la DGH sera octroyée au prorata pour Campus Agronova.

Les représentants de l'Elan Commun rappellent leur volonté d'ouverture des classes demandées mais pas dans les conditions du mixage imposées par la DRAAF/SRFD. Ils demandent également que les demandes d'ouvertures soient traitées au cas par cas lors du vote.

La Cheffe du SRFD refuse que les demandes d'ouvertures soient traitées individuellement et rappelle que c'est la volonté du précédent DRAAF et du DRAAF actuel. Elle explique que la DRAAF/SRFD ne tient pas à ce que lors du CREA les demandes d'ouverture se résument à une guerre entre le privé et le public. Elle explique que le temps d'un nombre conséquent de demandes d'ouvertures a vécu, que chaque demande est à contextualiser en fonction des besoins du territoire et qu'une analyse fine auprès des établissements demandeurs d'ouverture est nécessaire. Par exemple, besoins particuliers sur un territoire où le renouvellement des générations est nécessaire.

L'Elan Commun souligne l'incohérence avec les propos du Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et son désir d'augmenter significativement le nombre d'élèves dans l'EAP.

L'Elan Commun demande également ce qu'il en est de la demande d'ouverture d'un BTSA PA à l'EPLEFPA du Valentin à Valence :

Réponse de la SFRD : Demande trop tardive. Sur le bassin Valentinois, il n'y a pas adhésion des professionnels sur le projet. La Région ayant fortement investi dans les infrastructures du BTS TC, la volonté est de ne pas le fermer et d'accompagner l'établissement en maintenant autant que possible la DGH. De plus, pour que le BTSA soit portable, il faut regarder les risques sur l'ATS bio. Une baisse d'un ou deux ans devrait être compensée par la suite.

Passage aux votes sur les trois demandes en un bloc : 8 contres (Elan Commun et UNSA) et 1 abstention (SGEN/CFDT)